Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260417-20260501-DE

MAIRIE
DE

Allineuc
En Côtes d'Armor

22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 17 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six le **Vendredi 17 Avril à 17H30**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Patricia HAMON, Stéphane SOMMIER, Frédéric PAULIAC, Michel LE BOUDEC, Bruno LE MAITRE, Marie-Laure POINEUF, Virginie ALLEE, Nicolas LE CHANU, Katia CARRÉE, Rosemary GOUJON, Alexis GOUYETTE, Maïwenn COTILLARD et Valentine DUBOIS

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – V – 01

Objet : Approbation du compte financier unique du budget bar-restaurant 2025 et affectation de résultat

Monsieur le Maire rappelle que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.
Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible.

Monsieur le Maire présente les résultats du CFU 2025 du budget bar-restaurant :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	**5 524.31 €**
Recettes	**13 262.19 €**
Bilan exercice	**+ 7 737.88 €**
Excédent/Déficit reporté	**Néant**
Résultat de fonctionnement	**+ 7 737.88 €**

Affectation 2026 au c/1068	**+ 7 737.88 €**

INVESTISSEMENT	
Dépenses	**375.00 €**
Recettes	**10 345.62 €**
Bilan exercice	**+ 9 970.62 €**
Excédent/Déficit reporté	**- 17 847.67 €**
Résultat d'investissement	**- 7 877.05 €**

Déficit reporté 001	**- 7 877.05 €**

Monsieur Yohann HERVO quitte momentanément la séance pour le vote.
Monsieur Guy BURLOT, premier adjoint, préside alors la séance.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260417-20260501-DE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour et aucune contre,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget bar-restaurant,

ET CHARGE Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en
Préfecture le 21/04/2026
Publication le 21/04/2026
AR Préfecture :

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)